

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 JANVIER 2015**

**Etaient présents** : MM MAYOR G. DEBRAUWER A. AERBEYDT M. HALLUIN P. LIEVEN BERNARD M.J. MARCQ F. GALAND R. HOCHART-GILLES F. (arrivée à 19 h 25). DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J. RIGAUT B. FEVRIER V. TOMASELLA Ch. PLATEL L. POUILLE O. HAZELL N. VERSMESSEN P. BROUTIN F. MESTDAGH J. THOMAS B. DAL MORO S. VANDAELE-MEQUIGNON C. DOURDENT L.

**Absent excusé** : NEANT

**Secrétaire de séance** : Madame FEVRIER Véronique est désignée en tant que secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 – Modification du Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la mise en œuvre d'une modification du Plan Local d'Urbanisme conformément à la loi 2009-179 du 17 février 2009. Cette modification portera sur la modification de la zone classée 2AU en 1AU permettant de la rendre constructible à court terme.

#### **2 – Investissement - Ouverture de crédits**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'opération suivante :

<b>Opération 118</b>	<b>« Aménagement paysager rue de Verdun »</b>	
<b>Compte 2031</b>	<b>Frais d'étude</b>	<b>+ 6 500.00 €</b>

en application de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **3 – Convention avec GRDF**

La convention a pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition au profit de GRDF d'emplacements, situés sur les immeubles et sur les autres propriétés de l'hébergeur, à savoir, la commune, qui serviront à accueillir les équipements techniques.

Dans le cadre des activités comptages, GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatique permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

Avis favorable du Conseil Municipal.

#### **4 – Mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes de la Haute Deûle (CCHD) au profit de la commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la mise à disposition d'un agent de la C.C.H.D., au profit de la commune dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires.

## 5 – Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015, à savoir :

CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
<b><u>Filière administrative</u></b> Attaché Territorial..... Rédacteur Territorial..... Adjoint Administratif.....	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Attaché Principal</li><li>➤ Rédacteur</li><li>➤ Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe</li><li>➤ Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe</li></ul>	1 1 1 3
<b><u>Filière technique</u></b> Agent de maîtrise.....  Adjoint technique.....	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Agent de maîtrise</li> <li>➤ Adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe</li><li>➤ Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe</li></ul>	1  2 18
<b><u>Filière Médico-Social</u></b> Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.....	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1<sup>ère</sup> classe</li></ul>	1
<b><u>Filière Animation</u></b> Adjoint d'animation.....	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe</li></ul>	1
<b><u>Filière Police Rurale et Municipale</u></b> Agent de Police Municipale.....	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Chef de Police Municipale</li></ul>	1
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>

## 6 – Questions diverses

Structures intercommunales : rapport des délégués

SIASOL : Mr DELTOUR  
Contribution des communes et des particuliers

MR VERSMESSEN : Gestion du portail « famille »

USAN : Monsieur MESTDAGH Jean  
-Adhésion de Bouvines  
-Budget  
-Piéteur : appel au bénévolat

Monsieur le Maire : avancement du dossier sur l'acquisition de l'ensemble immobilier rue Sonneville.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,

G.MAYOR